

**Compte-rendu du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS
le jeudi 4 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 avril à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire.

Etaient présents : M.Thierry BRUN, Maire,
Mme Monique MORNACCO aux Affaires Sociales, Mme Claudine BARRIE,
Mme Isabelle CORNELOUP, M.Mohammed NIFA, Adjoint ,

Membres nommés : Mme Armelle COLLINEAU, Mme Marie-Claude BOISMARTEL,
Mme Claudine QUERREC

Etaient absents : Messieurs Jean Bernard LASMARRIGUES et Dominique GRANDPIERRE
Mme Jocelyne VAYSSIERES donne « pouvoir » à Mme Monique MORNACCO .

Nomination du secrétaire de séance :
Mme Isabelle CORNELOUP est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 27 février 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration et signé par les membres présents et vreprésentés.

1/ Approbation du Compte de Gestion du C.C.A.S.2023 du comptable public.

Au nom de la séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable, la comptabilité publique est soumise à des règles plus exigeantes que la comptabilité privée. Ainsi l'ordonnateur, le Président du Centre Communal d'Action Sociale, donne ordre de payer les fournisseurs et de recevoir les recettes. Le comptable, à savoir la recette perception de Montmorency, a en charge le versement des sommes ainsi que la perception des recettes.

Il doit y avoir concordance totale entre les écritures du Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Le Conseil d'Administration doit approuver les écritures du comptable public afin de le libérer de ses écritures au titre de l'exercice budgétaire 2023.

Le vote est unanime des membres présents et représentés.

2/ Compte Administratif 2023 du C.C.A.S.

Il faut prendre en considération les écritures réalisées au titre de l'exercice 2022. Cela permet en outre de constater les excédents de fonctionnement et d'investissement.

Compte Administratif 2023 C.C.A.S.		
Section de Fonctionnement		
Objet	Prévision	Réalisation
Dépenses	51 549,45	25 426,29
Recettes	51 549,45	25 000,00
Excédent reporté		26 549 ,45
	Solde excédentaire	26 123,16

L'assemblée est appelée à signer le compte administratif 2023 du C.C.A.S.

Le Président se retire de la salle. Mme Armelle COLLINEAU prend la présidence et met aux voix le Compte Administratif, après que Mme Isabelle CORNELOUP en ait fait une présentation.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

3 Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 du CCAS.

Depuis la mise en œuvre de la nomenclature M57 se rapprochant du plan comptable général des entreprises de 1982, il convient de constater les soldes de fin d'exercice en section de fonctionnement.

Libellé	Montant
Excédent de fonctionnement CA 2023	26 123,16
Excédent de fonctionnement reporté au compte 002 en 2024	26 123,16

Le vote est POUR à l'unanimité des présents et représentés.

4/ Subventions versées en 2023 et nouvelles demandes de subventions 2024

Associations subventionnées 2023		Demandes de subventions 2024	
Les Amis de Gianpaolo	1 000 €	Les Amis de Gianpaolo	1 000 €,
Vie Libre	260 €	Vie Libre	300 €,
JALMALV	200 €	JALMALV	300 €
C.A.S.H.M.I.R.E	285 €	C.A.S.H.M.I.R.E	200 €
Croix Rouge Epicerie Sociale	500 €	Croix Rouge Epicerie Sociale	500 €
ELHAN	220 €	ELHAN	320 €
Donneurs de sang bénévoles Montmorency	200 €	Donneurs de sang bénévoles Montmorency	200 €
FRANCE ALZEILHMER	0 €	FRANCE ALZEILHMER	1 400€

Le montant des subventions est voté POUR à l'unanimité des présents et représentés.

5/ Vote du Budget Primitif 2024 du CCAS de Margency.

Le Conseil d'Administration doit impérativement voter son budget pour le 15 avril 2024.
Le budget primitif s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
PARTIE DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits proposés
011	<i>Charges à caractère général</i>	32 773,00
12	<i>Charges de Personnel et frais assimilés</i>	80,00
65	<i>Autres charges de gestion courante</i>	13 270,16
	TOTAL	46 123,16
PARTIE RECETTES		
74	<i>Dotations et Participations</i>	20 000,00
002	<i>Excédents antérieurs reportés</i>	26 123,16
	TOTAL	46 123,16

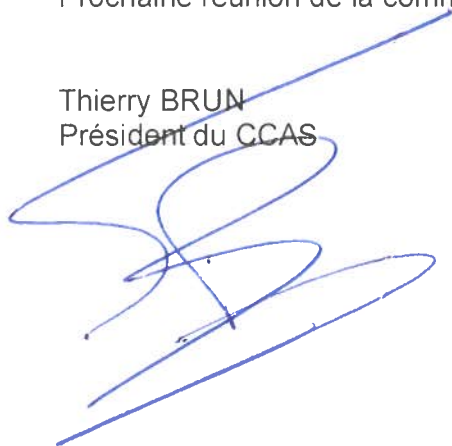
Mme Isabelle CORNELOUP présente et donne des explications sur le budget 2024.
Cette année la dotation de la mairie sera de 20 000€ en raison des excédents en fin d'exercice, depuis plusieurs années.

Le budget primitif a été voté à l'unanimité des présents et représentés.

La séance est levée à 19h30

Prochaine réunion de la commission, le 06 juin 2024 à 18h30

Thierry BRUN
Président du CCAS



Isabelle CORNELOUP
Secrétaire du CCAS

